



## Accident de moto lors d'un essai

-----  
Par Marjory

Bonjour,  
Je viens sur ce forum afin d'essayer d'obtenir une réponse suite à la situation suivante :

Je suis allé faire un essai moto chez un concessionnaire d'une marque Italienne.  
Malheureusement lors de cet essai la moto a eu une défaillance technique.

Lorsque j'ai voulu freiner avant d'arriver à proximité d'un rond point cette dernière n'a pas freinée. Lorsque j'ai freiné avec le frein avant le levier était sans aucune résistance et n'a pas freiné. J'ai donc relâché le levier et l' ai repris aussitôt, ce qui a provoqué un freinage sec avec un blocage de la roue avant ce qui m'a éjecté de cette dernière. Cette moto est équipée d'un abs qui selon moi est la cause de la défaillance.

La vitesse à laquelle je roulais était en effet supérieure à celle autorisée mais cela ne justifie absolument pas le problème rencontré avec la moto.

La moto doit repartir en Italie pour être expertisée. Sans même que cette expertise soit faite un retour m'a été donné en indiquant que mon équipement (d'une valeur supérieure à 2000 euros) ne serait ni remboursé ni remplacé. Je doute aussi que l'expertise soit objective...

Je suis actuellement arrêté pendant 1 mois au minimum suite à ma blessure au poignet engendré par la chute. Je vais devoir être opéré de la main et ne sait absolument pas quand je pourrais reprendre mes fonctions et les éventuelles séquelles que je vais avoir.

Je souhaiterais savoir qu'elles démarches peuvent être mise en place et surtout si il s'avère que l'expert prouve bien la défaillance de la moto si la vitesse supérieure a celle autorisée pouvait prendre l' ascendant sur la suite.

Est-il aussi possible qu'une expertise soit faite avant qu'elle parte en Italie ?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement,

-----  
Par Suisse1291

Bonjour,

Sur votre demande express et par un expert judiciaire agréé, c'est possible. Ce sera à vos frais mais s'il se révèle que la moto avait des défaillances techniques, vous pourrez demander le dédommagement par voie de justice. Faites une demande au garagiste, dès maintenant par LR/AR, que la moto ne soit pas réexpédiée en Italie avant l'expertise.

-----  
Par Marjory

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Bien cordialement,